

# GUIDE DU TRI



# FONCTIONNEMENT DU SERVICE DÉCHETS

## SERVICE DÉCHETS

### Quel est le fonctionnement du service déchets ?

Au sein de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM), le Service public de gestion des déchets fonctionne ainsi :

- **Ordures ménagères résiduelles** : collecte en porte-à-porte en sacs logotés (uniquement ceux fournis par la CCHSAM).
- **Emballages dont ceux en verre** : collecte en apport volontaire dans les conteneurs dédiés. (Cf. pages 4 et 5)
- **3 déchetteries** : situées à Saint-Ouen de Mimbré, Beaumont-sur-Sarthe et Ancinnes/Bourg-le-Roi. (Cf. page 8)

Les entreprises présentes sur le territoire de la CCHSAM peuvent choisir de prendre un contrat global de gestion de leurs déchets auprès d'entreprises spécialisées ou de faire appel au service déchets de la CCHSAM.



## NOUVEL ARRIVANT

### Vous venez d'arriver sur le territoire de la CCHSAM ?

Tout particulier qui emménage sur le territoire de la CCHSAM doit se présenter rapidement au siège de celle-ci (2 rue Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe).

Vous devez fournir votre état des lieux d'entrée dans le logement ou bien l'acte d'achat de celui-ci.

Une fois l'enregistrement réalisé, le nouvel arrivant bénéficiera :

- De sacs de collecte des ordures ménagères selon la catégorie choisie (A, B ou C).
- D'une carte d'accès aux 3 déchetteries.
- D'un composteur à tarif préférentiel.



NOTA : Tout déménagement (même à l'intérieur de la communauté de communes) doit être signalé à la CCHSAM.

# LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

## Les bons réflexes :

### À LA MAISON

- Trier tous les emballages et papiers.
- Composter ses déchets organiques si possible.
- Boire l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille.
- Opter pour le fait-maison.
- Éviter le gaspillage alimentaire en planifiant ses repas et en conservant correctement les aliments.
- Rapporter en pharmacie les médicaments non utilisés ou périmés (sans le carton d'emballage).
- Déposer en déchetterie les appareils ménagers hors service, batteries,...
- Privilégier le réemploi, le rechargeable et la réparation.
- Laisser l'herbe coupée au sol (mulching) ou utilisez-la pour pailler.



### AU TRAVAIL

- Limiter les impressions et favoriser l'impression en recto/verso et en noir & blanc.
- Utiliser le papier imprimé comme brouillon.
- Encourager le covoiturage ou le télétravail pour réduire les émissions de carbone liées au transport.
- Réutiliser les fournitures de bureau en favorisant les recharges (ex : recharges de stylos à billes) lorsque cela est possible.



La Chambre de métiers et de l'artisanat a mis en place un site qui permet de localiser sur une carte les réparateurs agréés ainsi que leur adresse et coordonnées :

[www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs](http://www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs)



### ACHETER AUTREMENT

- Acheter des objets ayant un meilleur indice de réparabilité.
- Réduire l'achat des produits à usage unique.
- Privilégier l'achat en vrac.
- Éviter les emballages superflus.
- Préférer le "Louer ou Emprunter" à l'acquisition si possible.
- Favoriser l'achat de seconde main.
- Utiliser les applications dédiées aux invendus alimentaires.



**J'**appose un autocollant "Stop Pub" sur ma boîte aux lettres.

**J'**opte pour les circuits courts.

# LA COLLECTE SÉLECTIVE



## TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

Vider les emballages,  
Ne pas les laver,  
Ne pas les empiler,  
Déposer en vrac, pas en sac.



### ► Ce que je peux mettre dans le conteneur :

Les emballages en verre

**Sans bouchon, ni couvercle.**



### ► Ce que je peux mettre dans le conteneur :

Les emballages en plastique - papier - métal

**Sans oublier les journaux et les revues.**



# LES ERREURS DE TRI

## Pourquoi limiter les erreurs de tri?

Après leur collecte, le contenu des conteneurs de tri est envoyé au centre de tri Valorpole au Mans. Là, ils sont d'abord triés mécaniquement à 70 %, puis manuellement par des opérateurs. Ce processus comporte des risques pour les équipes de tri : le verre peut causer des blessures, les déchets d'hygiène peuvent transmettre des maladies, et la présence de piles ou d'appareils électriques peut entraîner des risques d'explosion électrique.

### Et surtout, les erreurs coûtent cher !



Plusieurs fois par an, nous analysons le contenu de nos conteneurs, en les séparant par type de matière.

Sur la base de cette analyse, un taux de refus de tri est établi, puis facturé à la collectivité et intégré dans la redevance.

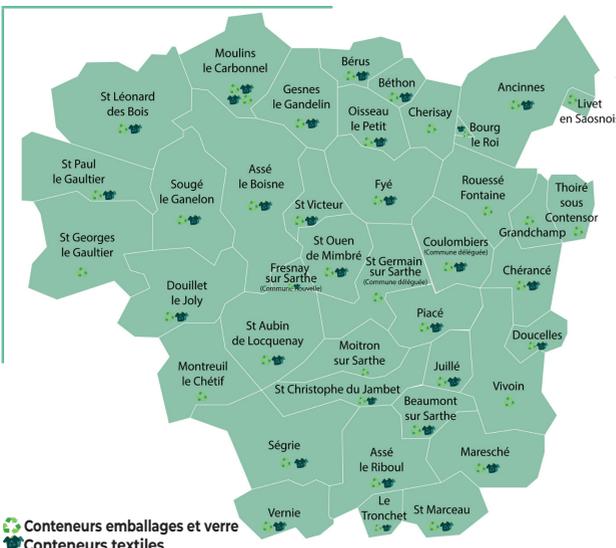
## Ce qu'il est interdit de mettre :

### Dans le conteneur verre :

- Ampoules
- Miroirs
- Vaisselle et verres à boire

### Dans le conteneur emballages :

- Objets en plastique et autres matières
- Appareils électriques
- Contenants en verre
- Textiles
- Emballages en bois
- Sacs à ordures
- Reste de déchets alimentaires



Vous trouverez la liste des points d'apport volontaire en flashant le QR code.



Conteneurs emballages et verre  
 Conteneurs textiles

# LES ORDURES MÉNAGÈRES



Les ordures ménagères doivent être mises dans les sacs verts logotés CCHSAM qui vous ont été distribués par les mairies en fin d'année ou au siège de la CCHSAM.



**Pensez à envelopper les objets coupants pour prévenir le risque de blessure des agents de collecte.**

Pour connaître les jours de collecte, veuillez vous référer au calendrier qui vous a été distribué dans votre boîte aux lettres. Ce calendrier est également disponible sur le site de la CCHSAM.



## Ce que je dois mettre dans la poubelle :

- Vaisselle et verres cassés
- Petits objets cassés
- Sacs et sachets en papier souillés
- Éponges
- Lingettes, masques et serviettes
- Mouchoirs, couches et cotons
- Essuie-tout
- Rasoirs jetables
- Mégots de cigarette
- Balayures et poussières d'aspirateur
- Petits emballages en bois (*ex : boîte à camembert*)
- Litières
- Restes de repas
- Textiles souillés

Les restes de repas hormis la viande et le poisson peuvent être mis dans le composteur. Si vous n'avez pas la possibilité de faire du compost, il est possible de mettre les restes de repas dans les sacs verts.



Le camion de collecte des ordures ménagères fait un passage par semaine dans chaque commune du territoire de la CCHSAM. L'utilisateur doit sortir son sac vert la veille de la collecte.

Si ce dernier n'a pas été ramassé par les agents de collecte en raison du non-respect des consignes, un sticker y sera collé. (Ex : le sac n'est pas conforme, le sac contient des déchets non triés, ...). Il devra être rentré dans la journée.

# LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Le compostage est un processus naturel de recyclage des déchets organiques biodégradables qui permet de les valoriser en produisant un terreau de qualité.

Le compostage peut être utilisé en paillage, en rempotage, en support de culture et en amendement.

## Deux possibilités de composter

### Composter en tas

OU

### Composter avec un composteur



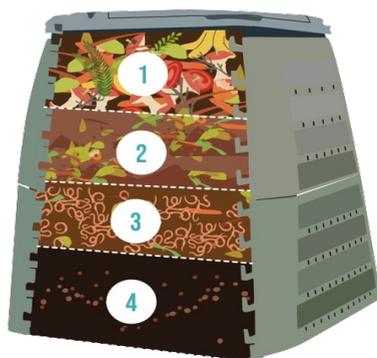
Fabriquez un composteur sur-mesure.



Achetez un composteur en magasin.



La CCHSAM met à disposition des composteurs contre paiement d'une participation.



## Poser le composteur à même le sol

## LES BONS GESTES

**MÉLANGER** les différentes catégories de déchets.



**AÉRER** les matières en réalisant un brassage régulier à l'aide d'une fourche (notamment au début lorsque l'activité des micro-organismes est la plus forte, puis tous les 1 à 2 mois).

**SURVEILLER** l'humidité (le compost doit être toujours humide).

1

Ajout des différents déchets organiques (les carbonés avec les azotés/ les humides avec les secs/ les grossiers avec les fins (Cf. QR code).

2

Entre 0 à 3 mois, le compost doit être régulièrement mélangé, aéré.

3

Au bout de 3 à 6 mois, le compost est au stade frais, il peut donc être utilisé en paillage.

4

Entre 6 à 9 mois, le compost étant mûr, il peut être incorporé au sol, en rempotage ou utilisé comme support de culture.



Plus d'informations sur les déchets organiques? Flashez le QR code.

# LES DÉCHETTERIES



## Site d'Ancinnes/Bourg-le-Roi Lieu-dit La Maladrerie

Lundi et Jeudi  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Vendredi  
14h00 à 17h30



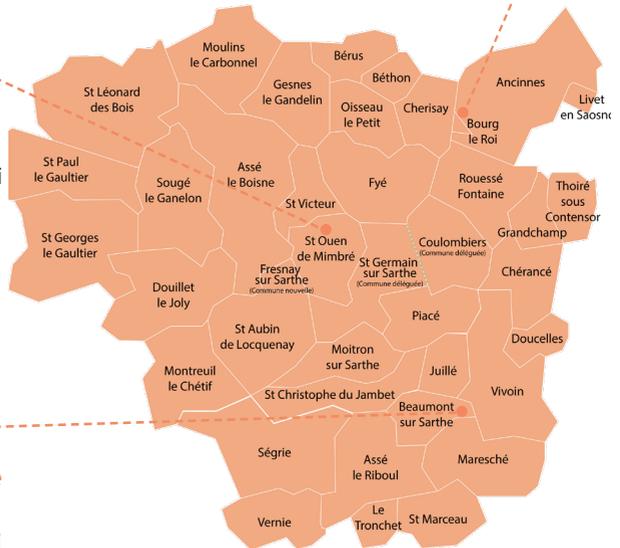
## Site de St-Ouen-de-Mimbré ZA de la Promenade 15 rue du Chemin de Fer

Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



## Site de Beaumont-sur-Sarthe Rue Saint-Pierre

Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



## La bonne conduite à respecter, c'est aussi en déchetterie !!!

Je respecte les gardiens.

Je roule maximum à 10 km/h dans les déchetteries et je respecte le code de la route.

J'effectue moi-même le tri de mes déchets.

Je respecte les panneaux en matière de gestion des déchets.

Je ne fume pas dans les déchetteries.

Je me présente au plus tard 10 minutes avant la fermeture.



► **Ce que je peux apporter à la déchetterie :**

Bois  
Cartons  
Déblais/Gravats  
Déchets vers  
Encombrants  
Métaux  
Mobilier  
Déchets chimiques  
Déchets d'équipements électriques  
et électroniques  
Petits et gros électroménagers  
Matériels informatiques



TONTES



VÉGÉTAUX



BRANCHES



MÉTAUX



GRAVATS INERTES



GRAVATS / TERRES



AMPOULES / NÉONS



HUILES DE VIDANGE



HUILES ALIMENTAIRES



MACHINES BRICO / JARDIN  
THERMIQUES



PETITS ET GROS  
ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS  
ÉLECTRIQUES



BATTERIES  
AUTOMOBILES



CARTONS



PLÂTRES ET PLAQUES  
DE PLÂTRES



CARTOUCHES D'ENCRE



RADIOGRAPHIE



PNEUMATIQUES

## ► Ce que je ne dois pas apporter à la déchetterie:



**! Il est strictement interdit de brûler.**

EXTINCTEURS	PYROTECHNIE / FUSÉES DE DÉTRESSE	ANIMAUX MORTS	BOUTEILLES DE GAZ
CENDRES	AMIANTE-CIMENT	ORDURES MÉNAGÈRES	MÉDICAMENTS
SOUCHES	FILMS AGRICOLES USAGÉS	MATIÈRES RADIOACTIVES	DÉCHETS DE SOINS RISQUES INFECTUEUX

Il est interdit d'apporter des objets explosifs ( grenade, obus, cartouches de fusil...)



Pour plus d'informations, veuillez contacter la Communauté de Communes au 02 43 34 34 59.

# LES DÉCHETS TEXTILES & DE SOINS



Vous pouvez déposer les textiles et chaussures, usés, troués, déchirés. Ils seront réutilisés, recyclés ou incinérés.

Les textiles et chaussures souillés ayant servi au bricolage, enduits de peinture, ... ne doivent pas être déposés dans ces conteneurs mais avec les ordures ménagères ou en déchetterie.

Pour plus d'informations, flashez le QR code.



**Déposer les textiles selon les consignes ci-dessous :**



Vos chaussures sont liées par paire et sèches dans un sac fermé.



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé.



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.

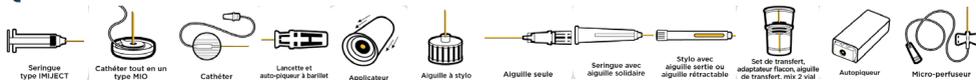


DASTRI est l'éco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants.

## Où récupérer la boîte ?

La boîte est délivrée par la pharmacie sur présentation de l'ordonnance.

## Que mettre dans la boîte ?



## Où rapporter la boîte ?

La boîte doit être rapportée dans l'un des points de collecte. Pour les trouver, il suffit de consulter le site DASTRI.

Plus d'information

<https://www.dastri.fr>

## CYCLA MED

Cyclamed est l'éco-organisme chargé du tri et de la valorisation des médicaments non utilisés (MNU), périmés ou non.

### Comment trier les médicaments ?

**Étape 1 :** Identifier les médicaments.

**Étape 2 :** Apporter les médicaments sans leur notice et leur emballage carton à la pharmacie.

### Quels médicaments rapporter en pharmacie ?



Plus d'information

<https://www.cyclamed.org>

# Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

📍 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe

☎ 02 43 34 34 59

contact@cchautesarthealpesmancelles.fr



## ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi et Vendredi de 9h à 12h  
Mardi au Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h



www.cchautesarthealpesmancelles.fr



CCHSAM72



## Guide du tri

**BESOIN D'AIDE  
POUR TRIER ?  
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI**



CITEO



TRIER, APPORTER, PRÉSERVER



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS



ECO-ORGANISME  
À RIT NON LUCRATIF



recycler c'est protéger



Directeur de publication : Philippe Martin, Président de la CCHSAM // Crédit photos, illustrations : CITEO, ADEME, FREEPIK, REFASHION, CYCLAMED, DASRI // Impression : Imprimerie Auffret-Plessix // Date de publication : Juin 2025